



INFOLETTRE

Nouvel Horaire -Heure d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00

Vendredi 9h00 à 12h00

Les rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment et environnement sont toujours possibles jusqu'à 16h30 les mercredis.

Enregistrement des chiens

Passeport animal

L'enregistrement des chiens se fait maintenant par Passeport Animal, les visites se feront par les portes dans le courant de l'année. Le coût de la licence est de 30.00\$ par chien. Ils offrent également plusieurs services que vous pouvez consulter leur site web.

Pour information : 418-774-4444 Courriel : info@passeportanimal.com

Stop à l'abandon des chats - Pour une cohabitation responsable

Nous constatons une augmentation du nombre de **chats errants** dans notre municipalité

CE QUE LES CITOYENS DOIVENT FAIRE :

1. Ne nourrissez pas les chats errants.
2. Les personnes qui nourrissent les chats errants deviennent leur gardien.
3. Stérilisez vos chats pour éviter qu'ils se reproduisent. Cela aide à réduire le nombre de chats abandonnés.
4. Gardez votre chat à la maison ou dans votre cour. Un chat laissé libre dehors peut se perdre ou devenir errant.

IMPORTANT — FRAIS EN CAS DE PLAINTES :

Toute **prise en charge de chat** effectuée par Passeport Animal à la suite d'une plainte entraînera des **frais qui seront facturés au gardien de l'animal (propriétaire connu ou identifié)** de 235\$ chacun et de 450\$ pour une chatte avec portée. Ces frais couvrent les coûts de capture, de transport et de soins éventuels.

Gagner du temps

Faites vos demandes de permis sans vous déplacer!

Il est important de déposer la demande de permis complète au moins 30 jours avant le début des travaux. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet. Pour faire votre demande en ligne aller sur le site web de la municipalité sur l'onglet « Citoyens » et ensuite sur « Demande de permis en ligne » ou sur le lien suivant : <https://www.st-robertbellarmin.qc.ca/pages/demande-de-permis-en-ligne>. Sinon prévoyez de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment et environnement au moins 30 jours avant de débiter vos travaux. Tél. : 418-582-3420 poste 3 ou par courriel : ibe@st-robertbellarmin.qc.ca

BAC DE COMPOST

Prendre note que les sacs compostables, les sacs biodégradables ou osobiodérables sont interdits dans les bacs bruns.

NUMÉRO CIVIQUE



Ces plaquettes sont pour faciliter le repère des lieux lors des interventions des services d'urgence. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de maintenir ce numéro civique visible et en bonne condition.

DÉPÔT DE PNEU GRATUIT

Les pneus standard sans les jantes peuvent être apporté en tout temps au Garage Adrien Nadeau au 455 rue principale. **Il est interdit de les jeter en bordure de chemin ou autre endroit non désigné pour la cueillette.**

CLAPET ANTI-RETOUR OBLIGATOIRE

Les clapets doivent être installés et maintenus conformément au code, aux règles de l'article et aux dispositions du « Règlement 2024-04 » que vous pouvez consulter sur le site web de la municipalité ou au bureau municipal.

Lien du règlement : <https://apps.gestionweblex.ca/doc-list/handlers/document.ashx?documentid=371c9080-8a0a-4d21-990d-be2bdb1f7281>

INSTALLATION SEPTIQUE

Pour vérifier si vous êtes sur la liste de ceux qui seront vidangés cette année, consulter l'Info-Collectes que vous avez reçu par la poste, à la page 19 et vous y verrez les chemins qui seront visités du 08 au 14 juin 2025.

Nous en profitons pour vous mentionner que Revenu Québec a mis en place un crédit d'impôt pour la mise aux normes. Vous avez jusqu'en 2027 pour bénéficier de ce crédit d'impôt. Parlez-en à votre comptable.

Revenu Québec : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>

Plaintes des bacs pas vidés ou brisés

Veuillez adresser votre plainte à la MRC du Granit au 819-583-0181 au poste 116 ou à la municipalité.

Informations à transmettre :

Oublie de levée : Nom, adresse, téléphone, date de l'incident,

Bac brisé : Nom, adresse, téléphone, numéro de série du bac, marque, couleur, pièce à remplacer (bac, roue, essieux, couvercle) avec photo si possible.

Emcombrant

La collecte des encombrants est lundi le 02 juin, consulter l'Info-Collectes à la page 4 pour vérifier les consignes.

Service animation estival

Inscription jusqu'au 30 mai 2025

Ouvert du 23 juin au 14 août 2025 du lundi au jeudi : 6h15 à 17h00

Fermé : Mardi 24 juin, Lundi 30 juin, les vendredis, les deux semaines de la construction du 18 juillet au 03 août.

Coûts : Résident : 225\$ / enfant – 400\$ / 2 enfants. Non-résidents : 325\$ / enfant – 500\$ / 2 enfants

Payable en 2 versements : 30 mai et 13 juin 2025, communiqué avec la municipalité pour information.

Formulaire disponible en ligne <https://forms.office.com/r/BknMi2rC8H?origin=lprLink>,

sur le site web ou sur la page Facebook. Le format papier est disponible au bureau municipal.

Cet été je sécurise ma piscine

L'inspecteur de la municipalité débutera la vérification de la conformité de votre installation (piscine) dans les prochaines semaines. **À la suite du rapport d'inspection, vous serez dans l'obligation de vous conformer à la réglementation en vigueur à la suite des obligations gouvernementales.**

Location d'équipement : Jeux Shuffleboard

Pour vous divertir venez faire la location au bureau municipal du jeu shuffleboard avec un dépôt de 25.00\$ qui vous est remis lors du retour de l'équipement. Jouer à l'heure qui vous convient.